

PRÉFET  
DU JURA

## Elections municipales et communautaires : dépôt des candidatures pour le second tour

Les dépôts de candidatures en vue du second tour des élections municipales auront lieu le lundi 24 et le mardi 25 mars selon les modalités présentées ci après.

Il est rappelé que le dépôt des candidatures est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus.

S'agissant des communes de moins de 1000 habitants, les candidats présents au premier tour qui n'ont pas été élus sont automatiquement candidats au second tour. De nouveaux candidats peuvent également se déclarer lorsque le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

### Les lieux et horaires de dépôt

Les déclarations de candidature devront être déposées aux dates et horaires ci après :

Dates	Arrondissement 1 DOLE  <u>Lieu de dépôt</u> : Sous-préfecture de DOLE 23 place de la sous- préfecture	Arrondissement 2 LONS LE SAUNIER  <u>Lieu de dépôt</u> : Préfecture de LONS LE SAUNIER 8 rue de la Préfecture	Arrondissement 3 SAINT CLAUDE  <u>Lieu de dépôt</u> : Sous-préfecture de SAINT CLAUDE 1 rue de la sous- préfecture
Lundi 24 mars	de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30	de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30	de 13 h 45 à 16 h 30
Mardi 25 mars	de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 18 h 00	de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 18 h 00	de 13 h 45 à 18 h 00

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet des services de l'Etat dans le département à l'adresse suivante : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)